



Un rassemblement important contre les suppressions de classes et de postes, la lutte doit continuer pour le plan d'urgence 93 !

Ce mardi 7 avril, près de 300 personnes étaient rassemblées à l'occasion du CDEN - Conseil Départemental de l'Éducation Nationale - . Parents, personnels de l'éducation, élu·es étaient réunis pour marquer leur opposition fondamentale au plan funeste prévu pour la rentrée : 275 fermetures de classes, 25 postes manquants dans les collèges.

Nos organisations syndicales et association de parents d'élèves avons pris leurs responsabilités face à la brutalité de ces mesures et décidé de boycotter cette instance. L'objectif de cette instance était, entre autre, d'entériner les 275 fermetures de classes.

Suite à la mobilisation des personnels et des parents d'élèves, des reculs ont été obtenus: 21 fermetures de classes ont été annulées, certaines mesures particulièrement contestées ont été corrigées, notamment le maintien des postes de CASEBEP. Nous prenons acte de ces inflexions, qui montrent que la mobilisation collective permet de faire bouger les lignes. Pour autant, ces ajustements restent très largement insuffisants.

La situation de l'éducation dans notre département se dégrade à la vitesse de la lumière. 30% : c'est la différence entre le niveau moyen d'investissement par élève en France, et le niveau moyen dans le 93 (6 200 euros par élève et par an dans le 93 contre 8 840 euros au niveau national).

Nous le rappelons, notre combat est inédit. Il n'a pas de précédent. Des travailleur·euses aussi nombreux·euses, des parents aussi présent·es, tou·tes mobilisé·es aussi longtemps pour des problématiques d'intérêt collectif, on n'a jamais vu ça.

L'intersyndicale FSU-CGT-SUD-CNT et la FCPE revendique :

- l'annulation des 275 fermetures de classes dans le 93 et des 3 256 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2026 ;
- une dotation dans le 1er et le 2nd degré répondant aux revendications du Plan d'Urgence 93 ;
- pour une réelle école inclusive : augmentation des postes d'AESH et reconnaissance de ces personnels avec la création d'un statut ;
- la création de postes d'infirmiers et d'infirmières scolaires, d'assistant·es sociales et de psychologues éducation nationale pour le 1er et le 2nd degré.